



INFORMATIONS DE RENTREE

-1

Rentrée des élèves du primaire :

Lundi 1 Septembre : 8h25 CE2 – CM1 – CM2
 9h00 CP – CE1

Les enfants vont se ranger avec leur enseignant puis rentrent en classe. Veuillez consulter les listes affichées devant chaque classe, dans la cour.

Sortie échelonnée le Lundi 1 Septembre et Mardi 2 Septembre :

CP-CE1 à 16h20

CE2-CM1-CM2 à 16h30.

*** Primaire**

Lundi 1 Septembre service d'accueil sur la cour dès 7h30, horaires de classe habituels (8h25-11h30 et 13h35-16h30), service de cantine et étude de 16h45 à 18h15.

Portes Ouvertes en Maternelle :

Lundi 1 Septembre : journée portes ouvertes de 8h15 à 11h30 et de 14h à 16h30.

*** Maternelle**

Mardi 2 Septembre : service d'accueil dans les locaux de la Maternelle dès 7h45, horaires de classe habituels (8h25 à 11h30 et 13h25 à 16h30), service de cantine, accueil dès 13h15 des élèves dans la cour de la Maternelle (les parents ne doivent pas entrer dans la cour, vous devez juste remettre votre enfant à la personne qui se trouve au portail coulissant qui s'ouvre sur la rue Raspail), garderie jusqu'à 18h15.

- 2

Organisation scolaire : semaine de 4 jours :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

(se référer au calendrier scolaire pour les journées de récupération)

- 3

Horaires des classes

- **Primaire** 8h25 – 11h30
 13h35 – 16h30
- **Maternelle** 8h25 - 8h45 : accueil
 8h45 – 11h30 : classe
 13h15 – 13h35 : accueil
 13h35 – 16h30 : classe

Veillez respecter les horaires.

- 4

Mise en rang en Primaire :

Dès que la sonnerie retentit, les élèves se mettent en rang et attendent dans le calme pour monter en classe avec leur enseignant.

- 5

Sortie des classes

- Primaire : 11h30 – 11h40
 16h30 – 16h45
- Maternelle : 11h20 – 11h40
 16h20 – 16h45

(Sortie autorisée à 11h50 pour les élèves de primaire qui possèdent la carte de sortie et qui ont un aîné au Collège).

- 6

Horaires d'ouverture de l'école

- Primaire: matin 7h30
 après-midi 13h15
- Maternelle : matin 7h45-8h45
 après-midi 13h15-13h35

- 7

Etude surveillée en Primaire

- 16h45 – 18h15 : lundi – mardi – jeudi – vendredi
- Sortie autorisée à 17h45.

Vous veillerez à **respecter scrupuleusement** ces horaires.

- 8

Garderie à la Maternelle

- 16h40 – 18h15 : lundi – mardi – jeudi – vendredi

Pas de garderie la veille des vacances de juillet.

- 9

Règlement de l'étude surveillée ou de la garderie

- Votre enfant peut être inscrit à l'année et cela apparaîtra sur votre facture.
- Vous pouvez mettre votre enfant de façon occasionnelle, il vous faudra payer le **matin**, la garderie ou l'étude, au service comptabilité à l'accueil.

- 10

Respect des horaires

Je demande aux familles de bien respecter les horaires du matin, de l'après-midi et du soir.

Vous devez **toujours confier votre enfant à un adulte** : soit l'ASEM de service, soit l'enseignante qui se trouve en classe. Un enfant de Maternelle ne doit jamais arriver seul dans l'enceinte de l'école. Celle-ci ne pourra nullement être tenue responsable d'un enfant qui n'aura pas été remis à l'adulte de service dans l'établissement, s'il venait à quitter l'école.

Les enseignants du primaire sont très gênés pour débiter leurs cours lorsque les enfants arrivent en retard.

Les retards seront notés et sanctionnés, veuillez vous discipliner, dès la rentrée.

L'accueil, rue Raspail, n'est pas habilité à laisser entrer les retardataires.

- 11

Entrée des parents dans l'établissement

Aucun parent n'est admis dans l'enceinte de l'établissement.

Si vous souhaitez rencontrer les enseignants, vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'eux. Lorsque la sonnerie retentit, **vous ne pouvez pas vous entretenir avec l'enseignant** qui doit prendre en charge sa classe. Veuillez le faire en dehors des horaires de classe.

- 12

Sortie des élèves

- **Maternelle** : l'enfant est confié aux parents ou à l'adulte que vous avez signalé (autorisation complétée et signée à rendre le 11 Septembre à l'enseignant) :

- à 11h20, vous récupérez votre enfant dans sa classe de Maternelle
- à 16h20, vous reprenez votre enfant dans sa classe ; à partir du moment où il vous a été remis, **vous en êtes responsable**.

- **Primaire** : les enfants attendent dans la cour votre venue : c'est l'enseignant qui l'autorise à vous rejoindre à l'extérieur lorsqu'il vous voit. Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul l'établissement, vous devez retourner l'autorisation remise dans le livret de rentrée. Il lui sera délivré une carte de sortie.

Les demandes de sorties exceptionnelles doivent être faites par écrit. Ces sorties se font rue Raspail, à l'accueil. On vous remettra un bon de sortie à signer pour pouvoir justifier de votre sortie avec votre enfant.

-13

Suivi scolaire

- **En Maternelle** :

- * le carnet de suivi des apprentissages de la PS à la GS
- * la synthèse des acquis scolaires en GS

- **En Primaire** :

- * les bilans périodiques sur les livrets de compétences consultables en ligne sur école directe
- * les relevés de notes au cycle 3 (CM1-CM2)
- * le bilan de fin de cycle 2 (CE2)
- * le livret scolaire numérique. Vous pourrez consulter le livret de compétences, sous forme numérique, de votre enfant sur école directe avec l'identifiant et le mot de passe fournis par courrier, en début d'année.

Vous pouvez rencontrer les enseignants en leur demandant au préalable un rendez-vous, si votre enfant rencontre des difficultés.

Le règlement intérieur est à lire attentivement et devra être scrupuleusement respecté.

- 14

Livres et Fournitures

Tous les livres sont prêtés par l'Ecole aux enfants (prière d'en prendre le plus grand soin). Les fournitures scolaires et la facture de celles-ci sont distribuées le jour de la rentrée. Cette facture devra être réglée par chèque à l'ordre de l'OGEC et remis à l'enseignant sous enveloppe avant le : 25 Septembre 2025.

*Porter le jour de la rentrée 2 photos d'identité avec le nom de l'enfant marqué au dos.

- 15

Fonctionnement de la demi-pension

La demi-pension est pour l'année entière. S'il y a un changement, il sera calculé au prorata. Veuillez signaler tout changement 1 mois à l'avance.

Aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (15 jours minimum avec certificat médical).

Pour les repas occasionnels : les tickets ne sont pas vendus à l'unité mais au carnet de 10.

A titre exceptionnel, un ticket peut être vendu à l'unité. Aucun règlement en espèces ne sera accepté ni à l'entrée du réfectoire, ni dans les classes.

Pour les repas occasionnels, il suffit ensuite de dire à votre enfant de signaler à son enseignant, en début de journée, qu'il va manger à la cantine.

- 16

Code de vie

Il sera lu en primaire et expliqué aux élèves. Il sera signé par chaque enfant et ses parents puis collé dans le cahier de texte ou l'agenda.

En Maternelle, il sera lu lors de la réunion de classe et signé par les parents.

- 17

Médicaments

Ils sont interdits dans l'enceinte de l'école et les enseignants ne sont pas habilités à donner des traitements.

- 18

Tenue vestimentaire

Votre enfant devra porter la tenue scolaire obligatoire. Vous pouvez passer commande sur le site : saintjeanperpignan.fr ou vous rendre directement chez Vétipro 955 avenue Julien Panchot 66000 Perpignan.

Pensez à toujours mettre le nom de votre enfant sur ses vêtements.

Pour le bas une tenue correcte est exigée, elle sera adaptée aux incohérences de la mode et réévaluée chaque année.

Ne seront pas acceptés : la mini-jupe, le pantalon troué, le short très court, le ventre découvert, les chaussures à talons ou plate-formes, les tongs, les décolletés trop plongeants, le maquillage, les cheveux devront rester découverts. Les piercings sont interdits.

Des cheveux d'une seule couleur pour les garçons. Pas de boucle d'oreille, de pantalons baggis laissant apparaître le slip.

Veuillez éviter de mettre des vêtements de trop grande valeur à vos enfants.

Les bijoux sont aussi à éviter.

L'Etablissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradation de vêtements ou tout objet personnel.

- 19

Jeux

Le chewing-gum, les revues d'automobiles, les playstations, les MP3, les montres connectées, les Ipod, les portables*, les canifs, le tabac et autres produits illicites sont interdits. Les cartes ne sont pas autorisées pendant les cours. Ils restent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'école ne sera pas tenue responsable des échanges ou des pertes de ces objets.

*(Une tolérance est accordée aux familles qui doivent joindre ou localiser leur enfant en dehors du temps de classe. Le portable doit toujours rester éteint ou en mode silencieux dans l'enceinte de l'établissement).

- 20

Absences

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone avant 09h00. Un mot d'excuse ou un certificat médical doit être donné à l'enseignant lorsque votre enfant revient en classe. Pour les parents divorcés ayant une garde alternée, pensez à remettre un mot d'excuse à votre enfant lorsque celui-ci se trouve chez vous. Ceux qui souhaitent récupérer les devoirs à 16h30 sont priés de le signaler lors de leur appel et ce, jusqu'à 09h00. **Soyez indulgents en cas d'oubli car ce n'est pas une obligation de préparer le travail.**

Plus aucun planning de travail ne sera donné aux enfants qui anticipent ou prolongent les congés officiels. Dans les autres cas, un motif d'absence signé des parents sera remis à l'enseignant au retour de l'élève.

- 21

Affichage

Les informations, le menu de la semaine se trouvent dans le panneau d'affichage extérieur et sur le site de l'établissement : « saintjeanperpignan.org ».

- 22

Photographie

Les élèves du primaire seront photographiés entre le 8 septembre 2025.

Les élèves de la maternelle seront photographiés le 2 Octobre 2025.

- 23

Livret de rentrée

Il est remis à la rentrée par l'enseignant de votre enfant. Il vous faut le compléter et le rendre pour le 11 Septembre 2025.

-24

Adresse mail

Pensez à signaler à l'accueil et à l'enseignant de votre enfant votre nouvelle adresse mail lorsque celle ci change.

- 25

Charte du parent accompagnateur :

Ce document se trouve dans le livret de rentrée. Vous devez le lire et respecter les consignes.

- 26

Ecole directe

Toute absence signalée sur Ecole directe doit se faire auprès de Mr Vivier et de l'enseignant. Les messages que vous envoyez doivent se faire à des horaires raisonnables car l'enseignant ne pourra vous répondre.